



**SE-UNSA de la Gironde**  
**33bis, rue de Carros**  
**33800 Bordeaux**  
**05.57.59.00.30**  
**33@se-unsa.org**

Bordeaux, le 6 décembre 2012

Monsieur le Directeur Académique,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour l'examen des promotions des professeurs des écoles. Nous souhaitons au préalable rappeler que le SE-UNSA ne se satisfait pas de la revalorisation des seuls premiers échelons. Il revendique l'intégration de tous dans un corps unique à trois grades de 9 échelons (1<sup>er</sup> grade : indice 416 à 695, 2<sup>ème</sup> grade : de 518 à 881, 3<sup>ème</sup> grade permettant d'atteindre la Hors-échelle B).

A la présentation du bilan du mouvement 2012 nous pouvons constater que 89 % des T1 (71% en 2011), et 62 % des T2 (60 % en 2011) sont nommés dans les zones rurales. Ces zones géographiquement excentrées sont donc fortement désertées. En effet les conditions d'exercices n'y sont pas faciles : les enseignants débutants, qui ne bénéficient plus de formation à l'entrée dans le métier, rencontrent peu ou pas de collègues, enseignent dans des cours multiples, occupent des postes de direction (21 % des T1 sont nommés sur des postes directeurs). Le SE-UNSA rappelle donc que ces postes peu demandés devraient, comme le recommande le BO spécial n°9 du 10 novembre 2011, bénéficier d'une bonification de barème (portant sur la durée d'exercice) pour le mouvement afin d'assurer la stabilité des équipes.

A l'examen des règles du mouvement 2013, les nominations d'office sur les postes spécialisés restés vacants à l'issue du mouvement ne concerneront pas les T1. Cet effort fait pour la première année d'exercice, n'épargne pas pour autant les T2. Les besoins de formation en ASH sont réels. La spécificité de ce type de postes n'admet pas que des débutants non formés et non volontaires y exercent : 5 collègues T2 nommés d'office sur 8 enseignants dans le spécialisé, 5 T3, 1 T4 sont aussi concernés. L'implantation de ces postes exclusivement ruraux mérite une réflexion départementale de valorisation des barèmes.

S'agissant des rythmes scolaires, toute mise en place à l'initiative des communes volontaires implique une réflexion sur les quotités de service à temps partiels (possible mise en place du 80% hebdomadaire, organisation des mi-temps), sur le temps de service des remplaçants (affectation sur deux mi-temps dans deux communes dont la  $\frac{1}{2}$  journée serait dans l'une le mercredi, dans l'autre le samedi, ou l'une sur 4 jours et l'autre sur 4 jour et demi), sur les décharges de direction.

Enfin, sachez Monsieur le Directeur Académique que le Collectif en faveur du plan de rattrapage a écrit au ministre de l'Éducation nationale pour lui demander une audience afin d'examiner la situation déficitaire de la Gironde dont le P/E est proche de 5 (96<sup>ème</sup> rang). Veuillez noter aussi qu'une enquête sur le remplacement, menée en intersyndicale avec les parents d'élèves de la FCPE, est en cours. Nous souhaitons là encore pointer les besoins de notre département placé au 87<sup>ème</sup> rang.

Pour conclure les élus du SE-UNSA, vous souhaitent la bienvenue en Gironde et espèrent qu'une relation de travail productive dans l'intérêt du service public d'éducation s'établira.

Céline GRAVELLIER, Virginie MERLE, Marianne FAVIER, Guillaume CANTON